

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à quatorze heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à la salle de la mairie de Belmont sur Rance, sous la présidence de Monsieur LABORIE Christophe.

Présents : ALIES Monique, ARTIS Frédéric, ASSIE Gilbert, CRASSOUS Jean-Luc, DESOTEUX Marc, LABORIE Christophe, MARITAN Bernard, PONS Guilhem, RIVEMALE Patrick, STAVROPOULOS Marie-Claude, TOUZET Cyril.

Délégué absent ayant donné procuration : AURIOL Daniel donne procuration à CRASSOUS Jean-Luc.

Secrétaire de séance : ARTIS Frédéric

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 7 novembre 2023
- Débat d'orientation budgétaire
- Missions 2023 : Demandes de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et le cas échéant à l'Etat
- Sensibilisation scolaire 2024-2025
- Création d'un poste d'ingénieur territorial (à la suite de la réussite du concours)
- Création d'un CDD sur emploi permanent (pour renouvellement d'un CDD)

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 07 Novembre 2023

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Mission d'animation Agriculture et Forêt 2024 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatique ;

Vu la délibération DCS-032-2021 en date du 14 décembre 2021 qui engage le SmTSDR dans l'élaboration du Contrat de Rivière Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance compte-tenu des enjeux agricoles, forestiers, touristiques et environnementaux du bassin ;

Etablit la programmation de la mission d'animation agriculture et forêt 2024 comme suit :

- Elaboration du diagnostic agricole du territoire et rédaction des fiches-actions agriculture et forêt du Contrat de Rivière
- Réalisation d'une cartographie de l'aléa érosion sur le bassin versant dans le but de cibler des territoires d'actions prioritaires,
- Construction des plans d'actions locaux :
 - Prédiagnostic des secteurs à enjeux, Sorgues amont de Saint-Affrique (dont aire d'alimentation du captage de Versols), Rougier de Camarès, Alrance,
 - Développement de partenariats avec les Chambres d'agriculture 12 et 81, le lycée La Cazotte, la MFR Valrance, l'INRAE, l'ONF et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière),...
- Mises en place d'actions de formations collectives : Entretien de la haie en février 2024, conférence, journées techniques,
- Animation de la commission et du comité de consultation agriculture et forêt
- Suivi et finalisation du projet global Le Fer à Cheval mené en partenariat avec le lycée La Cazotte et l'Association Arbres, Haies et Paysage,

Paysage,

- Mise en place des actions de conseils et aides individuelles aux agriculteurs en lien avec les CA 12 et 81 et organismes techniques

Etablit le coût prévisionnel de la mission d'animation territoriale globale pour l'année 2024 à 39 110 € (frais de personnel, de structure, etc.);

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation territoriale globale pour les années 2022-2023 (avec une prévision annuelle) comme suit :

Missions	Coût prévisionnel 2024	Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne		Autofinancement SmTSDR
		Taux	Montant	
Animation Agriculture et Forêt	39 110,00 €	70%	27 377,00 €	11 733,00 €

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération de fonctionnement à l'échelle du bassin versant TSDR et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies dans ses statuts,

Précise que cette mission d'animation agriculture et forêt relève de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques »;

Autorise le Président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Mission d'animation de gestion intégrée 2024 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatique ;

Vu la délibération DCS-032-2021 en date du 14 décembre 2021 qui engage le SmTSDR dans l'élaboration du Contrat de Rivière Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance compte-tenu des enjeux agricoles, forestiers, touristiques et environnementaux du bassin ;

Etablit la programmation de la mission d'animation de gestion intégrée 2024 comme suit :

Coordination générale du syndicat :

- Organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte,
- Réunions d'équipe, participation aux diverses réunions pilotées par d'autres maîtres d'ouvrage pour coordination et suivi des projets,
- Organisation de groupes de travail techniques et contacts avec les partenaires EDF, FDPMA12, Chambre d'Agriculture, AEAG, ...,
- Elaboration et suivi du budget,
- Elaboration des demandes et suivi des subventions,
- Participation à l'association du bassin Tarn-Aveyron et suivi du service SIG et de la mission EAU mutualisés
- Comptabilité-Secrétariat,

Communication :

- Programme de communication du syndicat : mise à jour site internet, impression de brochures (ex : lettre d'information annuelle, livrets d'infos...), réalisation de panneautique et participation à des journées thématiques,

Sensibilisation en milieu scolaire :

- Animation de la démarche avec les écoles du territoire (programme des modules, communication avec les écoles, demandes de subventions,...),

Construction du Contrat de Rivière :

- Réalisation de l'état des lieux et du diagnostic du territoire,
- Rédaction des fiches actions en co-construction avec les maîtres d'ouvrages et/ou partenaires concernés,
- Accompagnement des collectivités présentant des enjeux assainissement stratégiques vis-à-vis du bon état DCE,
- Accompagnement des acteurs sur les enjeux de gouvernance eau potable et assainissement collectif dans des logiques de projet combinant petit cycle et grand cycle de l'eau,
- Suivi des enjeux de gestion quantitative sur le territoire (comités sécheresse, problématique de restrictions d'usages, adéquation besoins/ressources sur les secteurs les plus tendus, etc...),
- Accompagnement de la mise en œuvre d'opérations pilotes de désimperméabilisation,
- Accompagnement sur la thématique des zones de baignades,
- Développement du travail initié avec : SIAEP des Rives du Tarn, EDF, Offices de Tourisme,...

Etablit le coût prévisionnel de la mission d'animation territoriale globale pour l'année 2024 à 122 418 € (frais de personnel, de structure, etc.) ;

Etablit le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation de gestion intégrée pour l'année 2024 comme suit :

Mission	Coût prévisionnel 2024	Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne		Autofinancement SmTSDR
		Taux	Montant	
Animation gestion intégrée	122 418,00 €	70%	85 692,60 €	36 725,40 €

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération de fonctionnement à l'échelle du bassin versant TSDR et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies dans ses statuts ;

Précise que cette mission d'animation territoriale relève de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » ;

Autorise le Président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Mission d'animation Milieux Aquatiques 2024 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) ;

Considérant les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques, indispensables sur le territoire, compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin versant ;

Etablit la programmation des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) du bassin versant TSDR en 2024 comme suit :

Mise en œuvre des actions du PPG 2022-2030 ;

Plan de gestion de la ripisylve et des embâcles sur les 4 sous bassins versants Rance, Sorgues, Dourdou et Tarn : mise en œuvre de la tranche 2 et élaboration de la tranche 3 ;

Développement de partenariats (Fédérations départementales de pêche, Valrance, PNRGC,...) ;

Mise en œuvre du programme Restauration des zones humides :

- Co-construction des projets avec les acteurs locaux,
- Montage des dossiers de financement et suivi des travaux et des aménagements,
- Réalisation par les CATZH 12 et 81 des diagnostics agricoles et élaboration de plans de gestion,
- Communication/sensibilisation ;

Connaissance et valorisation de la biodiversité :

- Elaboration de documents de sensibilisation : faune-flore, habitats/milieux naturels, trames verte et bleue
- Amélioration de la connaissance sur les espèces (inventaires et suivis) : écrevisses à pattes blanches, odonates, espèces invasives, etc.
- Conciliation avec les usages en place (castor, herbiers,...)
- Suivi du Tarn et de la Sorgues vis-à-vis des risques liés aux cyanobactéries (benthiques et planctoniques)
- Surveillance permanente de la rivière, gestion piscicole et suivi des milieux (reconnaissance dégâts causés par une crue ou pollution, participation pêches électriques, pose thermographes, localisation d'espèces patrimoniales ou invasives...)

Mise en œuvre des projets concertés avec une dimension multi-enjeux :

- Projet global sur les berges en rive droite du Tarn, commune de Broquiès :
 - . Compilation de la donnée existante sur la biodiversité et la fonctionnalité des milieux aquatiques spécifiques au secteur,
 - . Communication-Sensibilisation autour de l'eau, la biodiversité, la sécurité et le respect des usages,
 - . Travaux légers de gestion de la végétation des berges et de l'espace rivière pour la création d'un cheminement pédestre,
 - . Acquisition foncière des berges du Tarn par la commune pour permettre un accès maîtrisé du public sur le site ;
- Projet global de restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues de la Sorgues, commune de Saint-Affrique :
 - . Suivi du maître d'œuvre, réalisation des études complémentaires et animation de ce dossier en lien avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers ;
- Projet global sur la bonne fonctionnalité des milieux, parcours de randonnée, accès à la rivière, commune de Belmont-sur-Rance ;
- Construction de nouvelles opérations en lien avec les acteurs locaux ;

Missions générales :

- Communication thématique : finalisation du livret du riverain, pose de panneaux pédagogiques sur la Sorgues et le Tarn,
- Conseils aux riverains et aux collectivités, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques.

Etablit le coût prévisionnel des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques en 2024 à 130 973 € (frais de fonctionnement inclus)

Fixe le plan prévisionnel de financement des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques en 2024 comme suit :

FINANCEURS	MONTANT DE L'AIDE
Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%)	65 486,50 €
Autofinancement (50%)	65 486,50 €

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération de fonctionnement à l'échelle du bassin versant TSDR et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies dans ses statuts,

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission,

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Mission d'animation Prévention des inondations 2024 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à l'Etat

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations,

Considérant les missions de prévention des inondations, indispensables sur le bassin de gestion Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance compte tenu de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques d'inondations et des enjeux en présence,

Etablit la programmation de l'animation 2024 comme suit :

Mise en œuvre du PAPI Complet 2023-2028

Mise en œuvre de l'axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience

Action 1.1, 1.3, 1.4 et 1.5 : Sensibiliser le grand public et les scolaires au risque inondation ; mettre en œuvre une méthodologie pour les relevés post-crues et retours d'expérience ; mettre à jour les Dicrim (document d'information communal sur les risques majeurs).

Mise en œuvre de l'axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action 2.1 : Assister techniquement les collectivités membres pour l'optimisation de l'utilisation des outils de surveillance

Action 2.2 : Etudier la possibilité d'améliorer le système de surveillance des crues : Concerter / prioriser

Mise en œuvre de l'axe 3 – Alerte et gestion de crise

Action 3.1 : Réviser le PCS et renforcer la coopération intercommunale

Action 3.2 : Accompagner l'organisation d'exercices de crise grandeur nature pour test des PCS en renforçant la coopération intercommunale

Mise en œuvre de l'axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action 4.2 : Améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme

Mise en œuvre de l'axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action 5.1 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des biens de type habitat et biens à usage mixte, et appui au montage des dossiers de demandes de subvention

Action 5.2 : Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur des biens du type habitat et biens à usage mixte

Action 5.5 : Démarche de sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité auprès des entreprises, petits commerces

Mise en œuvre de l'axe 6 – Gestion des écoulements

Action 6.1 : Projet de réhabilitation d'une zone d'expansion naturelle des crues et restauration des berges de la Sorgues au niveau de la plaine des Cazes de Saint-Affrique

Mise en œuvre de l'axe 0 – Animation du programme

Organisation des réunions du comité technique, du comité de pilotage et des groupes de suivi des actions

Etablit le coût prévisionnel de l'animation PAPI Complet en 2024 à 28 400 € (frais de fonctionnement inclus),

Fixe le plan prévisionnel de financement de l'animation PAPI Complet en 2023 comme suit :

FINANCEURS	MONTANT DE L'AIDE
Etat (50%)	14 200 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne (30%)	8 520 €
Autofinancement (20%)	5 680 €

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération de fonctionnement à l'échelle du bassin versant TSDR et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies dans ses statuts,

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Autorise le Président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission,

Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Création d'un emploi d'Ingénieur à temps complet

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des missions d'organisation de la GEMAPI et de gestion d'équipe afférente, il convient de renforcer les effectifs.

Le Président, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de d'ingénieur territorial à temps complet à 35 heures par semaine, pour assurer les missions d'organisation de la GEMAPI et de gestion d'équipe afférente à compter du 01 avril 2024

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Création d'un emploi permanent à temps complet lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

La création à compter du 01/08/2024 d'un emploi de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Chargée de mission prévention des inondations et milieux aquatiques.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra donc justifier de l'expérience dans un poste sur la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques, au sein d'une collectivité territoriale, et notamment dans la mise en place de projets combinant ces deux thématiques (rédaction CCTP, analyse des offres, suivi du bureau d'étude, mise en œuvre des travaux...) et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

 Débat d'orientations budgétaires 2024
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe,
Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen des budgets primitifs du Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance,
Considérant que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil Syndical sur l'évolution prévisible de la situation financière du Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance,

Le Président présente le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) de 2024 en commençant par le cadre juridique puis les éléments de contexte dans lesquels sont détaillés le périmètre et les compétences du syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, sa gouvernance, son organisation par unités géographiques et les modalités de calcul des participations financières de ses membres. Il poursuit en présentant les opérations envisagées en 2024 en termes de fonctionnement général (frais de personnel, de structure, etc...) et d'actions pour les compétences obligatoires GEMAPI et GEMAPI Complémentaire.

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à cette délibération,
À l'unanimité, le conseil syndical après avoir délibéré,

ACTE la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 sur la base du rapport ci-annexé,

DEMANDE au Président de préparer les budgets du Syndicat mixte TSDR,

AUTORISE le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de cette délibération.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE
DU 13 février 2024

Présents : ALIES Monique, ARTIS Frédéric, ASSIE Gilbert, CRASSOUS Jean-Luc, DESOTEUX Marc, LABORIE Christophe, MARTIAN Bernard, PONS Guilhem, RIVEMALE Patrick, STAVROPOULOS Marie-Claude, TOUZET Cyril.

Délégué absent ayant donné procuration : AURIOL Daniel donne procuration à CRASSOUS Jean-Luc.

DCS-001-2024 – Mission d’animation agriculture et forêt 2024 – Demande de subvention à l’Agence de l’Eau Adour-Garonne.

DCS-002-2024 – Mission d’animation gestion intégrée 2024 – Demande de subvention à l’Agence de l’Eau Adour-Garonne.

DCS-003-2024 – Mission d’animation Milieux Aquatiques 2024 – Demande de subvention à l’Agence de l’Eau Adour-Garonne

DCS-004-2024 – Mission d’animation Prévention des inondations 2024 – Demande de subvention à l’Agence de l’Eau Adour-Garonne et à l’Etat

DCS-005-2024 – Création d’un emploi permanent d’Ingénieur à temps complet

DCS-006-2024 – Création d’un emploi permanent à temps complet lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

DCS-007-2024 – Débat d’orientations budgétaires 2024.